



Ville de Quesnoy-sur-Deûle

## DOSSIER DE DEMANDE DE PRIME POUR L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

### RÉSERVÉ AU SERVICE

N° du dossier : ..... Date de réception du dossier : ...../...../.....

Dossier accepté       Dossier refusé / motif : .....

Complément demandé / détail : .....

Nom du magasin : .....

Montant TTC vélo : ..... Montant aide : .....

### LE DEMANDEUR / LE BÉNÉFICIAIRE

Madame       Monsieur      Date de naissance : ...../...../.....

Nom : ..... Prénom(s) : .....

Adresse du domicile (numéro, rue, résidence) : .....

.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

### LE REPRÉSENTANT LÉGAL (Pour les personnes sous tutelle)

Madame       Monsieur      Date de naissance : ...../...../.....

Nom : ..... Prénom(s) : .....

Adresse du domicile (numéro, rue, résidence) : .....

.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

**Conformément à la délibération n°2021-0050, pour toute demande, le bénéficiaire doit fournir :**

- Copie de la pièce d'identité (CNI, passeport, permis de conduire) ;
- Justificatif de domicile daté de moins de 3 mois (facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone, avis d'imposition ou certification de non-imposition, quittance d'assurance ou de loyer, titre de propriété) au même nom, prénom et adresse que ceux figurant sur la facture du vélo ;
- Justificatif de ressources (avis d'imposition ou l'avis de situation déclarative ASDIR) ;
- RIB (Relevé d'identité bancaire) avec IBAN au nom du demandeur obligatoirement ou du parent pour un mineur
- Attestation sur l'honneur datée et signée (document joint) ;
- Facture nominative en français certifiée acquittée et datée où apparait le numéro SIRET.

*Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), ces données personnelles collectées ne feront l'objet, de la part de notre structure, d'aucune cession à des tiers ni d'aucun autre traitement que celui indiqué sur ce formulaire. Elles seront conservées au maximum 5 ans.*

*Vous pouvez à tout moment demander l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité ou la limitation de vos données, ou bien vous opposer à leur traitement, en contactant le Délégué à la Protection des Données de notre structure :*

*- Par voie électronique à l'adresse : [dpd-mutualises@lillemetropole.fr](mailto:dpd-mutualises@lillemetropole.fr)*

*- Par voie postale à l'attention du Délégué à la Protection des Données et à l'adresse suivante : MEL, service RGPD mutualisé 2, boulevard des Cités Unies 59 040 Lille CEDEX*

**Nature de l'aide :**

La Ville de Quesnoy-sur-Deûle accompagne financièrement les Quesnoysien-nes pour l'achat d'un VAE avec les mêmes critères d'éligibilité que le dispositif « Bonus Vélo – Prime à l'achat pour un vélo à assistance électrique » (décret n°2020-656 du 30 mai 2020). L'aide municipale et l'aide nationale sont cumulables.

Cette aide est octroyée sous forme de subvention pour tout achat d'un VAE neuf selon les conditions définies par la délibération n°2021-0050.

**Personnes éligibles :**

Les conditions d'octroi de cette aide à l'achat d'un VAE sont similaires à celles de l'aide nationale. Seules les personnes physiques majeures, dont le Revenu Fiscal de Référence par part est inférieur ou égal à 13 489€ (pour l'année précédant l'achat du cycle) pourront bénéficier de l'aide de la Ville de Quesnoy-sur-Deûle.

**Montant de l'aide :**

La ville accordera une aide équivalent à 20% du coût du VAE par demandeur, plafonnée à 200€.

**Dossier à retourner :**

Le dossier complet doit être retourné ou déposé au plus tard 3 mois à compter de la date d'achat à l'adresse suivante :

Mairie de Quesnoy-sur-Deûle, Service Développement Durable, Place du Général de Gaulle  
59890 QUESNOY-SUR-DEÛLE

Pour tout renseignement : [developpement-durable@quesnoysurdeule.fr](mailto:developpement-durable@quesnoysurdeule.fr)

---